



A TOUS LES ÉLECTEURS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-KAMOURASKA

Veillez prendre note qu'il y aura scrutin le 7 novembre 2021.
Le lieu où sera établi le bureau de vote par anticipation et du
scrutin sera au 122 Principale, Saint-André. (Salle municipale)
Les heures d'ouverture du bureau de vote sont :

- **Par anticipation, le 31 octobre 2021 : de 9h:30 à 20h00**
- **Scrutin, le 7 novembre 2021 : de 9h30 à 20h00**

De plus, pour exercer votre droit de vote, vous devez **obligatoirement** être inscrit sur la liste électorale et **présenter une pièce d'identité**.

Pour les **propriétaires non-résidents**, il faut absolument avoir fait parvenir ou faire parvenir une procuration à la commission de révision (*voir plus bas les heures où siège la commission de révision*) pour pouvoir être inscrit sur la liste électorale.

Pour **voter par correspondance**, vous devez faire parvenir une demande avant le 27 octobre 2021 au bureau de la présidente d'élection.

Il est **très important** que votre nom soit inscrit sur la liste électorale municipale pour pouvoir exercer votre droit de vote. Vous pouvez vérifier si votre nom est inscrit sur la liste en vous présentant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture suite au dépôt officiel (maximum le 8 octobre).

Prenez note que s'il y a des modifications à apporter à la liste, c'est la Commission de révision qui doit le faire, seulement sur demande des personnes concernées, un parent ou conjoint, un colocataire, un électeur de la même section de vote (dans le cas de radiation seulement). Vous aurez besoin **obligatoirement** de deux (2) documents mentionnant :

1. Le nom et la date de naissance
2. Le nom et l'adresse

La commission de révision siègera à la salle municipale au 122 rue Principale

Jeudi 21 octobre 2021 : 14h30 17h30 et de à 19h à 22h
lundi 25 octobre 2021 : 10h00 à 13h00

Vous devez venir (vous ou un proche) demander à la Commission de révision de vous inscrire sur la liste électorale municipale si votre nom n'y figure pas pour pouvoir exercer votre droit de vote les 31 octobre ou 7 novembre prochain.

Vous pouvez consulter le site internet de la municipalité en tout temps pour vous informer concernant les élections à l'onglet :



La présidente d'élection
Nathalie Blais